

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 26 MAI 2026

Présent-e-s :

M. Vincent CASARES, Président

M. Marco SOLARI, Vice-président

M. Luis BRUNSCHWEILER, Secrétaire

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-secrétaire

M. Francisco VALENTIN, Membre du Bureau

Mmes Leticia BARBA, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Marie-José MOLLA, Suzanne QUEJO HADDAD, Barbara SOULIER, Isabelle WILLIMANN, Muriel ZIMMERMANN, Conseillères municipales

MM. Jean-Christophe DELFIM, Sylvain DUPRAZ, Cédric EPENNOY, Michel FAVRE, Claudio FEDELE, Marc GUILLERMIN, Senad MAJBOUR, Maxime ROHMER, Christophe STAUDER, Denis THORIMBERT, Barthélémy VON HALLER, Marc ZUMBACH, Conseillers municipaux

Excusées :

Mme Alexandra SAAS, Membre du Bureau, Mme Isabel GARDIOL, Conseillère municipale

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Philippe ROCHETIN, Conseiller administratif

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Assistent à la séance :

Mme Nicole BERTHOD-HUTIN, Secrétaire générale adjointe

Mme Katia CHATELANAT, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2026**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Election du Bureau du Conseil municipal – période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027**
- 5. Rapports des commissions**
 - a) Sports du 30 avril
 - b) Environnement et infrastructures du 4 mai
 - c) Finances et économie du 6 mai
 - d) Sociale et enfance du 7 mai

e) Sécurité et communication du 11 mai

6. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibérations

- a) D 32-2026 R : Crédit d'engagement de 1 130 000 F portant sur le réaménagement du parking du Square des Footballeurs comprenant la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri
- b) D 33-2026 R : Approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2025 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre et à la modification de l'article 4 du règlement relatif à la constitution d'une réserve pour mesures structurelles de la Commune de Plan-les-Ouates
- c) D 35-2026 P : Divisions parcellaires et désaffectation d'une partie des voiries du village d'Arare-Dessus sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles dp 15'477, dp 15'478 et dp 15'483, inscrites au domaine public communal de Plan-les-Ouates, afin de mettre en œuvre le concept de stationnement dans le village d'Arare-Dessus, à Plan-les-Ouates
- d) D 36-2026 P : Adoption du règlement sur le stationnement sur les zones de stationnement privatives sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles Nos 7823, 7824, 7825, 7878 et 7879, à Plan-les-Ouates
- e) D 37-2026 P : Autorisation donnée au Conseil administratif de signer les actes relatifs à la mise en œuvre de servitudes d'usage public et de passage public ainsi que la création d'une dépendance commune sur la pièce Ea du PLQ du Rollet de la Commune de Plan-les-Ouates
- f) D 38-2026 P : Crédit d'engagement de 2 040 000 F portant sur la création d'îlots de fraîcheur dans le préau de l'école Champ-Joly CM à Plan-les-Ouates

7. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

- a) M 10-2026 P : Pour la création de couverts à pique-nique

8. Questions

9. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Casares, Président, ouvre la séance à 20h00. Il salue la présence de Mme Monbaron, Maire, de M. Rochetin et de M. Rodriguez, Conseillers administratifs, ainsi que des Conseillers municipaux, des représentants du Secrétariat général et du public. Il salue la présence de Mme Caissotti, Conseillère municipale de Villefranche-sur-Mer, et excuse l'absence de Mme Saas, Membre du Bureau, et de Mme Isabel Gardiol, Conseillère municipale. Le Président relève avec amusement la tenue vestimentaire particulière des Conseillers administratifs, vêtus ce soir de vestes de cuisiniers.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2026

En l'absence de remarques et corrections, le Président soumet l'approbation du procès-verbal au vote du Conseil municipal.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

Le Président précise que le délai référendaire s'achèvera le 13 juillet 2026 pour les délibérations qui seront votées ce soir.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Monbaron précise en préambule que les Conseillers administratifs et elle-même sont vêtus ce soir de toques de cuisiniers, car ils ont été invités à travailler dans les cuisines du Café de la Place, à l'occasion du 175^{ème} anniversaire de la Commune. Ils ont passé la journée à concocter différents plats et à faire le service du midi et une partie du service du soir.

3.1 Sécurité

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- 9 cas d'incivilités :
 - 3 déchets/salissures
 - 1 incendie
 - 5 tags
- Contrat local de sécurité
 - 1 contrôle radar a été organisé à la route des Chevaliers-de-Malte, avec un effectif de 8 policiers cantonaux et municipaux, qui ont procédé à 9 interceptions pour infraction et ont constaté 2 délits.
- Interpellations et rapport au Ministère public :
 - 3 conducteurs en infraction et sous défaut du permis de conduire ou sans la bonne catégorie requise
 - 2 titulaires de véhicules sous défaut des plaques de contrôle (usage abusif)
 - 1 personne étant en possession d'une arme interdite (couteau)
 - 1 personne sous mandat d'arrêt non convertible (loi sur les étrangers)
- Cambriolages (données cantonales) :

Avril 2026 : 14 (9 villas/appartements, 5 commerce/chantier).

Total pour 2026 : 32, contre 18 en 2025 pour la même période.
- Entrée en fonction du nouveau responsable du service de la police municipale, le sergent-major Pascal Chenaux, précédemment sergent dans le même poste de police.

3.2 Aménagement du territoire

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- PLQ des Cherpines

Le Conseil administratif a rencontré le Conseiller d'État M. Walder, qui s'est montré rassurant sur sa volonté de poursuivre l'adoption du PLQ d'ensemble des Cherpines avec

un lancement de la procédure d'opposition d'ici la fin de l'année, malgré le vote négatif de la population de Confignon lors du référendum. Des groupes de travail seront organisés sur certaines thématiques (mobilité, environnement) sans remettre en question la densité actée. Ces travaux permettront d'alimenter le cahier des charges du futur mandat d'études parallèles, qui établira les formes urbaines et les espaces publics. Les premières réalisations ne sont pas prévues avant 2032 au plus tôt.

- PLQ du Rolliet

Les constructions avancent et les dates des premières livraisons se confirment dès début 2027. Les premiers habitants de l'îlot I (Perret) arriveront au Rolliet en début d'année 2027, suivis des habitants des îlots D et E (Bricks) en mai, puis de ceux de la coopérative Sol'aire et de la FEK sur l'îlot G à la fin de l'été. Fin 2027, près de la moitié des habitants sera déjà présente (environ 500 logements, soit 1 250 habitants).

- Coopérative du Rolliet

La coopérative du Rolliet, créée en février dernier, se met désormais en ordre de marche et a recruté un exploitant chargé de mettre en œuvre les mesures servicielles de mobilité ainsi que les activités de vie de quartier. L'objectif est que les premiers habitants du quartier puissent déjà bénéficier des services de la coopérative dès leur arrivée avec la présence, dès les premières livraisons d'appartements, de certaines arcades destinées à la vie de quartier (épicerie, arcade jeunesse, etc.), et du guichet unique qui regroupera bon nombre de prestations dont notamment le coworking, la livraison de colis, la centrale mobilité, etc.

- PLQ d'Arare-dessous

Le Canton n'avait pas donné de nouvelles depuis l'enquête publique sur le PLQ qui s'était déroulée à l'automne 2025. Le projet est désormais relancé et le Canton devrait ouvrir la procédure d'opposition à la rentrée 2026. Les préavis de la Commune et des habitants ont été en grande partie entendus. Une fois la phase d'opposition passée, sont prévues une adoption par le Conseil d'Etat à l'horizon du printemps 2027, puis une dépose d'autorisation de construire dans la foulée pour une livraison des logements en 2031 environ.

3.3 Bâtiments

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- Centre sportif et culturel des Cherpines :

Une séance de présentation aux Conseils municipaux des Communes limitrophes sera organisée à l'espace Vélodrome le lundi 8 juin 2026. L'objectif de cette séance est de solliciter l'intérêt des Communes en envisageant des partenariats intercommunaux pour l'utilisation des équipements et le partage des frais de réalisation et d'exploitation.

L'avant-projet sera finalisé durant l'été et fera l'objet d'une présentation au Conseil municipal, avec en particulier des échanges sur les aspects financiers.

- Réalisation des immeubles de logements au Rolliet (F et H2)

La construction des immeubles du quartier se poursuit, les immeubles atteignent leur 4^{ème} étage.

Une visite de ce chantier est proposée aux Conseillers municipaux le lundi 15 juin à 18h. Ce sera l'occasion de voir comment ce projet se concrétise.

Durant la période estivale, une fermeture du chemin du Pont-du-Centenaire – entre le chemin des Longues-Rasses et la route de Base – sera réalisée en raison des travaux de ces immeubles (retrait des palplanches). Cette fermeture aura lieu du 24 juillet au 7 août ; une communication sera adressée aux habitants dans ce sens. Bien que technique, cette

intervention a surtout un intérêt financier sur la construction car cela permettra de récupérer les palplanches pour un montant de l'ordre de 500 000 francs.

- Ecole du Rolliet

La livraison du bâtiment s'effectuera à la mi-août. Il n'y aura pas de rentrée scolaire dans ce bâtiment cette année en raison de l'absence d'habitants. Le Conseil administratif et les services s'organisent pour permettre une utilisation partielle du bâtiment durant cette première année, notamment au niveau des locaux pour les associations.

- Le Sapay / bâtiment provisoire pour la maison de quartier

Les travaux pour la réalisation de la maison de quartier viennent de démarrer et permettront l'utilisation de cet espace dès le mois de janvier 2027.

Cette maison de quartier permettra un premier accueil des jeunes du quartier en attendant la réalisation du lieu définitif, par la transformation de l'ancienne maison des jardins familiaux.

3.4 Sport

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- Terrains de padel tennis

L'inauguration des 2 terrains de padel tennis aura lieu le samedi 20 juin à 11h. Une invitation officielle avec le déroulement de l'évènement parviendra sous peu aux Conseillers municipaux.

- Offre sportive estivale 2026

Cette année, l'accent a été mis sur des activités ciblant principalement le jeune public et les seniors. Ainsi, le service des Sports a travaillé sur plusieurs offres sportives afin d'augmenter considérablement la programmation estivale organisée par le SASJ avec PloPlage, et par le service Culturel avec la Rue du Jeu. De nouvelles activités seront proposées, comme du Streetworkout pour femmes et pour ados, du Hyrox training, du yoga pour parents/enfants, et de la marche nordique. Pour celles et ceux qui sont plutôt du matin, il y aura les aubes sportives pour un réveil musculaire, suivi d'un petit-déjeuner dans 3 quartiers de Plan-les-Ouates, soit au Vélodrome, dans le secteur Aviateurs/Pré-du-Camp et dans le quartier des Sciers. Toutes les offres estivales de tous les services seront à nouveau regroupées cette année dans un flyer tout-ménage qui sera distribué courant juin. Les spectacles du service Culturel, présentés sous les marronniers, seront suivis par une initiation de zumba pour les enfants.

3.5 Culture

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Visite immersive historique de la commune : le dispositif avec des casques virtuels est prévu pendant les festivités du 175^{ème} dans un conteneur à la salle communale. Après les festivités, deux tablettes seront disponibles à l'accueil de la mairie (contre une pièce d'identité) pour un parcours autonome avec 7 haltes à différents points d'intérêt.
- Festival des arts de rue Dehors : 6 et 7 juin sur l'esplanade du Sapay. Déambulations, spectacles de cirque, musique, magie. Événement gratuit.
- Dernier spectacle de la Saison culturelle : le 11 juin, concert "Retour aux sources gitanes" avec Titi Robin et Roberto Saadna .
- Visite du nouvel orgue de Compesières : proposé au public samedi 13 juin à 10h. La Commune a financé les travaux et un des tuyaux est gravé à son nom.
- Présentation de la Saison culturelle 26-27 : le jeudi 18 juin à La julienne dès 18h.

- Pleins Feux se poursuit jusqu'au 26 juin avec des spectacles et expositions des élèves des cours de La Julienne.

3.6 Action sociale et Jeunesse

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- 175^{ème} : les activités du SASJ se sont concentrées autour de ces festivités et les projets ont été adaptés à la manifestation à l'instar du Festival Ignifuge permettant aux groupes de musique de jeunes utilisateurs des locaux de musique communaux, de se produire pendant 2 soirées sur la Butte dans l'espace nommé « Le Sommet » (programmation détaillée dans le programme du 175^{ème}).
- Cours de français Appren'TISSAGE : la cérémonie de remise des attestations aura lieu le mardi 16 juin à la salle communale.
- Repas des Bénévoles : les 1^{er} et 8 juin auront lieu les repas de remerciement pour les bénévoles œuvrant pour le SASJ dans les projets suivants : atelier d'alimentation, appren'TISSAGE, plateforme bénévole et Champ Ravy.
- Fêtes des 8P et des écoles : mercredi 24 juin pour les 8P (manèges jeudi et vendredi 25 et 26 juin), et vendredi 25 juin pour la fête des écoles. Le parcours du cortège sera un peu modifié, ainsi que les lieux de fête.
- Végétalisation du préau de l'école de Champ-Joly : les travaux auront lieu cet été si la délibération qui sera présentée ce soir est votée.
- Les 25 ans de l'école de Champ-Joly seront célébrés avec un petit déjeuner collectif le 26 septembre.

3.7 Promotion économique

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Visite du Conseil municipal de SPARK : mercredi 3 juin de 8h à 9h30 (visite du campus, du département de la formation, des cours inter-entreprises et petit-déjeuner). Les inscriptions sont encore ouvertes.
- Communication aux entreprises : le nouveau logo et la nouvelle identité visuelle de la Commune seront dévoilés le 1^{er} juin.
- Soirée des entreprises / institutionnel / associations communales : environ 250 à 260 personnes étaient présentes le 19 mai. M. Rochetin adresse un grand merci à tous les membres du Conseil municipal pour leur présence nombreuse lors de cette première soirée festive.

3.8 Programme du 175^{ème} anniversaire de la Commune

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Spectacle de Marie-Thérèse Porchet : la soirée du 19 mai a réuni environ 250 à 260 personnes avec le spectacle de Marie-Thérèse Porchet et la troupe Jockers, soit un taux de remplissage frôlant les 100%.
- Mardi 26 mai : chorale du Sapay
- Mercredi 27 mai : création Souffle d'histoire puis Big Band de Dardagny
- Jeudi 28 mai à 18h45 : défi improvisé de la Cie Les Arts, spectacle interactif ayant lieu aussi le vendredi et samedi pour vérifier nos connaissances sur notre commune puis inauguration officielle à 19h45 avec bal d'époque et Suisse Chérie

- Vendredi 29 mai : kermesse pour les enfants dès 16h30, spectacle des Chants de la Terre à 21h et à 22h, Time machine groupe live de musique all style
- Samedi 30 mai : fête des tout-petits le matin et village des enfants toute la journée, défi des 175 km (tour du lac à vélo, natation par équipes) et animation à la piscine toute la journée, battle de break danse à la salle communale dès 12h30, groupes de musique sur les scènes
- Dimanche 31 mai : matinée en folklore avec cor des alpes, yodleurs, danse du Feuillu, inauguration de la place du 175^{ème} à 12h devant la mairie, les Vieux grenadiers à 13h30, puis corso à 15h composé de plus de 20 troupes et mise en lumière des vitraux de l'église catholique par Memorare à 16h30.

3.9 Mobilité et environnement

M. Rodriguez fait part des informations suivantes :

- Séance publique Petit-Bois le 17 juin à 18h15 : suivi des mesures prises à la suite des inondations et présentation des résultats de l'étude sur le ruissellement.
- Zone bleue de la route du Vélodrome : des courriers ont été adressés aux régies des immeubles de la route du Vélodrome à la suite de la transformation en zone bleue des places de stationnement qui étaient en zone blanche illimitée. Certains habitants manquent de places car les parkings dans les immeubles sont souvent loués à des pendulaires. Les régies ont été priées de voir de combien de places il s'agit, notamment dans le bâtiment de Tourbillon.
- Vélo libre-service : un appel d'offres est sur le point d'être relancé dans le cadre du renouvellement quinquennal. Davantage de vélos seront implantés dans le canton. Plan-les-Ouates fait partie du comité de pilotage pour la rédaction du cahier des charges, ainsi que du comité de pilotage politique.
- Mise en conformité des arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite : les travaux sont bientôt terminés, il ne reste plus que la signalisation à finaliser.

4. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL – PERIODE DU 1ER JUIN 2026 AU 31 MAI 2027

Le Président rappelle que conformément à l'art. 6 du règlement de la Commune, le Bureau du Conseil municipal se compose d'au moins 4 membres et d'au moins un membre par groupe représenté. Il convient donc d'élire un président, un vice-président, un secrétaire, un vice-secrétaire et deux membres. Le Bureau n'ayant pas pu déterminer un bloc, comme c'était le cas traditionnellement, il faut procéder à une élection individuelle pour chaque fonction. Le vote pourra se faire à main levée. Cette pratique est propre à Plan-les-Ouates ; elle relève de ce que l'on appelle « l'esprit de Plan-les-Ouates ». A la demande d'au moins un quart des membres présents, le vote peut avoir lieu à bulletin secret, donc ce soir, à la demande d'au moins 7 personnes.

Mme Rüegger demande un vote à bulletin secret, invoquant l'article 71 du règlement. Elle constate en effet que la candidature pour la vice-présidence oppose plusieurs groupes avec des enjeux de représentation et des tensions, dues à des comportements passés remettant en cause l'impartialité nécessaire à ce poste. Un vote public risquerait de fausser les choix en exposant les Conseillers à des pressions partisans et personnelles. Le bulletin secret garantit un vote libre et légitime dans l'intérêt général de Plan-les-Ouates, avec âme et conscience de chacun et de chacune. Elle invite ses collègues à accepter ce mode de vote, pour soutenir justement l'« esprit de Plan-les-Ouates ».

Le Président soumet au vote du Conseil municipal le principe d'un vote à bulletin secret, qui est refusé par 16 non, 5 oui et 4 abstentions. Le vote se fera donc à main levée.

Le Président procède à l'élection du Président, poste pour lequel il n'y a qu'un candidat, à savoir M. Solari. Ce dernier est élu.

**M. Marco Solari est élu Président du Bureau
pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027.**

Le Président passe à l'élection du Vice-président, poste pour lequel il y a 3 candidats : Mme Saas, M. Valentin et lui-même, M. Casares.

M. Solari explique la position de son groupe (les Verts). Chaque année, ce Conseil renouvelle son Bureau selon une règle que personne n'a jamais écrite, mais que tout le monde respecte, celle du tournus qui veut que chaque formation accède à son tour en fonction au perchoir. Le tournus connaît cependant une limite arithmétique. Presque chaque année, des groupes sont plus nombreux que les fonctions à pourvoir. Rien d'anormal à cela. Il est même entendu, de longue date, qu'un groupe patiente une année avant que son tour revienne. L'« esprit de Plan-les-Ouates » a beaucoup été évoqué ces dernières semaines. Les Verts et les Vertes veulent bien s'y rallier à condition de s'accorder sur ce qu'est un esprit collectif, qu'on le situe à Plan-les-Ouates ou à Katmandu. Pour les Verts, un esprit collectif, ce n'est pas penser pareil. Un désaccord argumenté, c'est la matière même de la politique et les Verts le respecteront toujours. Reste à décider lequel des deux plus petits groupes entre cette année dans le tournus. Sur ce point, le groupe tient à être transparent avec ce Conseil. Des discussions nourries ont eu lieu au sein du groupe et elles n'ont pas abouti à une position unique. Plutôt que de présenter une fausse unanimité, il a été choisi de dire les choses telles qu'elles sont. Il s'est d'abord efforcé d'objectiver la décision en la passant au filtre de critères plutôt que celui de la seule sensibilité. Trois critères ont été pesés : le résultat des urnes (l'UDC a recueilli plus de voix, avec 11,05%, et le MCG 8,47%), la représentation des genres (51,5% d'électrices et 48,5% d'électeurs), et les valeurs portées, critère plus subjectif. C'est dans la pondération de ces 3 critères que les avis divergent. Une partie du groupe estime que le vote populaire prime sur tout le reste et qu'il convient donc de soutenir l'UDC. Une autre partie considère que le critère du genre doit l'emporter afin d'améliorer la représentation des femmes au sein du perchoir. Une autre, encore, juge qu'aucune des options proposées ne correspond à ses valeurs et choisira l'abstention. Pour ces raisons, le groupe des Verts laissera à chacun de ses élus la pleine liberté de vote et la pleine liberté d'exprimer ce qu'il estime juste. La liberté de vote n'est pas une absence de décision. Le groupe ne se prêtera à aucun arrangement destiné à contourner le vote. La proposition qui consisterait à reporter, à ne pas choisir, à laisser le Bureau en l'état, ne sera pas soutenue, ni la personne qui s'en ferait la porteuse. Au-delà des chiffres, il y a la manière, la façon dont un groupe exerce une fonction, le respect qu'il porte à cette enceinte. Pour quiconque accèdera au perchoir, cette année comme les suivantes, cela restera pour les Verts un critère à part entière qui sera réexaminé à chaque étape du tournus, sans procès d'intention, mais sans complaisance.

Le Président procède au vote pour chacun des candidats. Mme Saas obtient 6 voix, M. Valentin, 4 voix et M. Casares 13 voix (majorité absolue).

**M. Vincent Casares est élu Vice-président du Bureau
pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027**

A la demande de Mme Soulier, les propos de **M. Valentin** sont retranscrits verbatim ci-après :

« Merci Monsieur le Président, joli coup ce que vous avez fait là, c'est très fort, bravo, je vous félicite. C'est l'esprit de Plan-les-Ouates, certainement. A partir de demain matin, le Bureau du Conseil municipal recevra ma démission du Bureau et je serai remplacé par M. Jean-Christophe Delfim, ici présent. Voilà, ce sera la prochaine personne à me remplacer au Bureau ».

Le Président en prend bonne note. Il passe à l'élection pour le poste de Secrétaire, avec un seul candidat, M. Brunschweiler, qui obtient l'unanimité.

**M. Luis Brunschweiler est élu Secrétaire du Bureau
pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027**

Le Président passe à l'élection pour le poste de Vice-secrétaire, avec une seule candidate, Mme Rüegger, qui obtient l'unanimité.

**Mme Nathalie Rüegger est élue Vice-secrétaire du Bureau
pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027**

Le Président passe à l'élection pour les postes de membres, avec 2 candidats, Mme Saas et M. Valentin, démissionnaire, qui sera remplacé par M. Delfim.

M. von Haller s'étonne de la candidature d'une personne démissionnaire.

M. Thorimbert se dit également surpris qu'un vote soit proposé pour un candidat démissionnaire. Il suggère au groupe UDC de présenter M. Delfim à l'élection ce soir ; sinon, le Conseil municipal devra réélire formellement un représentant lors de la prochaine séance.

Le Président remarque que M. Valentin n'est pas officiellement démissionnaire. Il a seulement annoncé qu'il présenterait sa démission demain. Celle-ci n'ayant pas encore été formellement remise, il demeure en fonction à ce stade.

M. Solari remarque que ce sont les membres du groupe qui désignent leur chef de groupe. Ce n'est pas le Conseil municipal qui désigne la personne qui ira au Bureau. Il faut distinguer la fonction et la personne.

M. Valentin annonce qu'il veut bien être officiellement démissionnaire dès ce soir.

Le Président répond à M. Valentin qu'il est le chef de groupe de l'UDC jusqu'à ce soir, donc la personne membre du Bureau.

Un Conseiller municipal se réfère à l'art. 5 du règlement qui précise que l'élection des membres du Bureau a lieu lors de la séance d'installation du Conseil municipal, et ensuite chaque année lors de la séance ordinaire précédant le 1^{er} juin, le Conseil municipal élit les membres de son Bureau. Il n'est pas fait mention de chef de groupe, ni de rien d'autre. Il convient donc d'élire deux personnes, une par parti.

Le Président procède au vote. Mme Saas obtient 23 voix, et M. Delfim également.

**Mme Alexandra Saas et M. Jean-Christophe Delfim sont élus Membres du Bureau
pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027**

Les propos de **M. Valentin** sont retranscrits verbatim : « Qui élève un autel pour le mensonge et construit un échafaud pour la vérité ? C'est certainement là votre vision manichéenne de l'esprit de Plan-les-Ouates et de sa pseudo-collégialité orientée à sens unique. Je vous remercie et vous souhaite une très bonne soirée. J'espère que le micro fonctionne bien pour Mme Soulier ».

MM. Valentin et Delfim quittent la séance à 20h52.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Ndlr : Ces rapports sont lus en séance uniquement sur demande expresse d'un ou de plusieurs commissaires. Ils sont joints au présent procès-verbal – annexes a à e.

a) Sports du 30 avril

- b) Environnement et infrastructures du 4 mai
- c) Finances et économie du 6 mai
- d) Sociale et enfance du 7 mai
- e) Sécurité et communication du 11 mai

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibérations

- a) **D 32-2026 R : Crédit d'engagement de 1 130 000 F portant sur le réaménagement du parking du Square des Footballeurs comprenant la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri**

Le Président rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération (annexe 1) le 28 avril 2026. Elle a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a émis dans sa séance du 4 mai 2026 un préavis favorable à l'unanimité, et en commission Finances et économie qui a émis dans sa séance du 6 mai un préavis favorable à l'unanimité également.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet la délibération D 32-2026 au vote du Conseil municipal.

**La délibération D 32-2026 est acceptée
par 22 oui, soit à l'unanimité.**

- b) **D 33-2026 R : Approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2025 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre et à la modification de l'article 4 du règlement relatif à la constitution d'une réserve pour mesures structurelles de la Commune de Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération (annexe 2) le 28 avril 2026. Elle a été renvoyée en commission Finances et économie qui a émis dans sa séance du 6 mai un préavis favorable à l'unanimité.

En l'absence d'interventions, le Président soumet la délibération D 33-2026 au vote du Conseil municipal.

**La délibération D 33-2026 est acceptée
par 22 oui, soit à l'unanimité.**

- c) **D 35-2026 P : Divisions parcellaires et désaffectation d'une partie des voiries du village d'Arare-Dessus sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles dp 15'477, dp 15'478 et dp 15'483, inscrites au domaine public communal de Plan-les-Ouates, afin de mettre en œuvre le concept de stationnement dans le village d'Arare-Dessus, à Plan-les-Ouates**

Le Président soumet l'entrée en matière de cette délibération (annexe 3) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez précise que cette délibération, tout comme la suivante (D 36-2026), ont déjà été votées lors de la séance du Conseil municipal de mars dernier, mais l'organe de surveillance des Communes (SAFCO) a relevé une erreur dans la partie concernant la désaffectation de la voirie, qui n'est pas complète mais seulement partielle. Un nouveau vote est nécessaire.

Le Président informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette délibération.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet la délibération D 35-2026 au vote du Conseil municipal.

**La délibération D 35-2026 est acceptée
par 22 oui, soit à l'unanimité.**

- d) **D 36-2026 P : Adoption du règlement sur le stationnement sur les zones de stationnement privatives sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles Nos 7823, 7824, 7825, 7878 et 7879, à Plan-les-Ouates**

Le Président soumet l'entrée en matière de cette délibération (annexe 4) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que cette délibération va de pair avec la précédente (D 35-2026).

Le Président informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette délibération.

M. Thorimbert relève que l'art. 3 al. 11 précise qu'en cas de manifestations, de travaux ou d'événements exceptionnels, un courrier est envoyé aux détenteurs des macarons, leur octroyant un délai de 72 heures pour déplacer leur véhicule, sous peine d'enlèvement à leurs frais. Il demande ce qu'il advient si la personne est en vacances par exemple.

M. Rodriguez répond que cette situation ne s'est encore jamais présentée, mais que la personne devrait prendre ses dispositions et prévoir ce cas de figure.

Mme Zimmermann demande s'il s'agit d'une zone bleue ordinaire.

M. Rodriguez confirme. Les autorités cantonales n'autorisaient pas la mise en place de zone bleue « macaron », raison pour laquelle il y a eu réaffectation du domaine public au domaine privé communal, qui permet de prévoir des macarons communaux.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet la délibération D 36-2026 au vote du Conseil municipal.

**La délibération D 36-2026 est acceptée
par 22 oui, soit à l'unanimité.**

- e) **D 37-2026 P : Autorisation donnée au Conseil administratif de signer les actes relatifs à la mise en œuvre de servitudes d'usage public et de passage public ainsi que la création d'une dépendance commune sur la pièce Ea du PLQ du Rollet de la Commune de Plan-les-Ouates**

Le Président soumet l'entrée en matière de cette délibération (annexe 5) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron précise qu'il s'agit de l'une des nombreuses délibérations liées à la mise en conformité des assiettes et des parcelles sur le PLQ du Rollet. Les parcelles de chaque propriétaire (pièce Ea, en jaune sur les plans) seront mises en commun pour une gestion collective des cheminements, mobilier urbain, aires de jeu, couverts à vélo, etc. Cette parcelle de dépendance sera en copropriété de toutes les parcelles situées autour, avec répartition des frais au prorata des droits à bâtir.

Des servitudes de passage public (zones de déplacement) et servitudes d'usage public (placettes où l'on s'arrête) seront créées simultanément.

Une gérance centrale sera mandatée pour administrer les parties communes, gérer les budgets et assurer le respect du règlement de la dépendance, qui sera inscrit au Registre foncier.

Les décisions relatives à cette parcelle seront prises par la communauté des propriétaires concernés, également au prorata de leurs droits à bâtir.

Les parcelles sont cédées gratuitement à la dépendance. Les frais de géomètre (environ 5 000 francs) seront à charge de la Commune sur les comptes de fonctionnement.

Le Président informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette délibération.

Mme Zimmermann demande pourquoi les servitudes d'usage et de passage sont différenciées, et si c'est en lien avec la charge de travaux.

Mme Monbaron répond que la Commune aura à charge l'entretien courant des cheminements, c'est-à-dire les frais de nettoyage, le déneigement, la réfection de la couche d'usure, mais pas des couches de fondation. Si les fondations sont touchées, les frais incomberont aux propriétaires, au pro rata de leurs droits à bâtir. Ce n'est pas le cas des placettes, puisque les gens auront plus tendance à y rester et à utiliser plus longuement les emplacements.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet la délibération D 37-2026 au vote du Conseil municipal.

**La délibération D 37-2026 est acceptée
par 22 oui, soit à l'unanimité.**

f) D 38-2026 P : Crédit d'engagement de 2 040 000 F portant sur la création d'îlots de fraîcheur dans le préau de l'école Champ-Joly CM à Plan-les-Ouates

Le Président soumet l'entrée en matière de cette délibération (annexe 6) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez précise qu'une erreur administrative a empêché la présentation simultanée de cette délibération et de celle du square des Footballeurs (même thématique). Cette délibération, visant à créer des îlots de fraîcheur et à végétaliser le préau, découle de deux motions votées il y a environ 3 et 5 ans par cette assemblée. Une délibération pour l'étude de ce projet avait été votée en 2024, et elle a été faite. La présente délibération concerne la réalisation des travaux. Le processus a été mené en collaboration avec le corps enseignant et toutes les parties prenantes de l'école. La direction du DIP a visité le préau à deux reprises, reconnaissant l'importance de verdir et rafraîchir les préaux scolaires. Les éléments clés du projet incluent

- L'arborisation et la végétalisation du préau, notamment la partie donnant sur le Mail 2000.
- Le déplacement des places de stationnement pour vélos.
- La conservation de tous les arbres existants et la plantation de nouveaux arbres, principalement issus de la pépinière locale, ainsi que d'autres végétaux.
- L'aménagement simultané d'une toiture végétalisée extensive sur le couvert, pour augmenter la biodiversité et améliorer la gestion de l'eau.
- La désimperméabilisation de près de 40% de la surface totale du préau pour une meilleure gestion des eaux pluviales. Le projet comprend aussi la perméabilisation de certaines surfaces pour récupérer l'eau et alimenter les racines des végétaux avec la création d'une noue paysagère destinée à recueillir les eaux de ruissellement pour l'arrosage.
- Cet aménagement est également conçu pour être ludique pour les élèves et améliorer le confort climatique du site. Un nouveau jeu sera créé. Ce projet fait suite à une pétition d'élèves datant d'environ 5 ou 6 ans et à des demandes d'enseignants.

Si cette délibération devait être renvoyée en commission, il faudrait la voter le 23 juin et le délai référendaire courrait jusqu'au 11 septembre. Ce serait alors problématique en raison de la coordination prévue avec l'installation du chauffage à distance et il faudrait procéder

différemment, ce qui entraînerait une charge financière supplémentaire. Un tel délai perturberait aussi la coordination mise en place avec le corps enseignant et la direction pour les travaux lourds, prévus durant l'été 2026 et entre 2026 et 2027 pendant les vacances scolaires.

Le coût total est composé des éléments suivants :

A. <u>Travaux</u>	1'404'316.45
B. <u>Honoraires</u>	168'895.00
C. <u>Frais annexes</u>	12'500.00
D. <u>Divers & imprévus</u>	110'999.80
E. <u>Consolidation</u>	189'280.00
Total du crédit d'engagement HT	1'885'991.25
TVA 8.1%	152'765.29
Total du crédit d'engagement TTC	2'038'756.54
Total du crédit d'engagement TTC arrondi	2'040'000.00

Une demande de subvention a été déposée auprès de la Confédération dans le cadre d'un programme lancé en 2025, avec une promesse de 370 000 francs. Cela ramène le crédit net à 1 670 000 francs.

Une rencontre est prévue début juin avec l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature pour discuter du projet en lien avec le fonds « biodiversité », qui soutient les projets en matière de biodiversité, de lutte contre les îlots de chaleur et de végétalisation.

Le Président informe que le Bureau préconise un débat ce soir, puis un vote sur le siège de cette délibération.

Mme de Mitri se réjouit de ce projet. Depuis sa construction, cette école lui paraissait très « bétonnée ». Il n'y a pas d'arbres non plus à l'école du Sapay. Elle espère que de tels projets se concrétiseront aussi dans d'autres écoles de la commune. Elle espère que des arbres sont prévus dans le préau de la nouvelle école du Rolliet.

M. von Haller remercie pour cette proposition répondant aux besoins des enfants. Il s'inquiète aussi pour la nouvelle école et demande des précisions sur le « ruisseau ».

M. Rodriguez explique qu'il s'agit d'une noue paysagère pour la récupération des eaux du Mail 2000 notamment.

M. Fedele félicite le Bureau de préconiser un débat et un vote sur le siège.

M. Guillermin demande ce qu'il en est de l'îlot de fraîcheur en face de la piscine du Pré-du-Camp et si la petite fontaine fonctionne toujours.

Mme Monbaron répond que le bassin a été enlevé car il servait à recevoir les vélos et était peu utilisé pour la baignade.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet la délibération D 38-2026 au vote du Conseil municipal.

La délibération D 38-2026 est <u>acceptée</u> par 22 oui, soit à l'unanimité.

M. Stauder remercie le Conseil municipal pour ce vote, au nom de tous les enfants de Champ-Joly. Il espère qu'il en sera fait de même pour toutes les écoles de la commune.

7. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

B. Motions

a) M 10-2026 P : Pour la création de couverts à pique-nique

Mme de Mitri fait lecture de la motion (annexe 7).

Le Président soumet l'entrée en matière de cette motion au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

Mme de Mitri procède maintenant à la lecture de l'exposé des motifs.

Le Président annonce que le Bureau préconise un renvoi en commission Environnement et infrastructures de cette motion.

M. von Haller relève des contradictions entre les objectifs de la motion et les contraintes de mise en œuvre. Il propose un renvoi en commission Sociale et enfance et en commission Aménagement et nouveaux quartiers plutôt qu'en commission Environnement et infrastructures.

M. Zumbach interroge sur le devenir d'une motion similaire datant du 15 février 2000.

Mme de Mitri confirme que cette motion M 20-2000 avait été acceptée et renvoyée en commission, mais son suivi n'a pas été retrouvé. Elle précise que l'idée actuelle est de réaliser des structures plus conséquentes qu'à l'époque.

Mme Soulier soutient le renvoi en commission Sociale et enfance et soulève des questions concernant la gestion, la location et les coûts. Elle exprime également des préoccupations quant à la gestion des rassemblements de jeunes dans les espaces couverts, et insiste sur la nécessité de bien réfléchir à l'emplacement.

Mme Zimmermann salue l'aspect social de la proposition mais met en garde sur les aspects d'aménagement. Elle relève une contradiction entre la description textuelle (« taille modeste », « facilité d'intervention », « lisière des forêts ») et les illustrations, qui représentent des constructions soumises à la LCI (Loi sur les Constructions et Installations) et nécessitant des zones constructibles. Elle insiste sur la nécessité d'une réflexion approfondie en commission pour identifier des emplacements légalement viables.

M. Thorimbert suggère que M. Favre pourrait avoir des informations sur la motion de 2000 d'ici la discussion en commission. Il conteste le renvoi en commission Aménagement et nouveaux quartiers, qu'il considère adaptée aux projets à long terme (20-30 ans), estimant que la commission Environnement et infrastructures serait plus pertinente pour des projets à court terme. Il confirme l'aspect social de la motion.

M. Fedele s'oppose au renvoi en commission, arguant que la motion demande essentiellement au Conseil administratif d'étudier l'opportunité, d'identifier les emplacements, de prévoir les implantations et de présenter un projet. Il estime que cette invitation devrait pouvoir être validée directement sans passer par des commissions. Il propose donc un vote sur le siège de cette motion.

M. Rodriguez reconnaît la difficulté de réaliser de grands couverts sur le territoire communal sans reclassification de zones. Il pense que la commission Sociale et enfance pourrait réfléchir au type de réunions et à la vision des lieux de rencontre pour la communauté (petites zones de pique-nique de proximité ou de lieux de réunion plus importants).

M. Zumbach rappelle qu'une des motions qu'il avait présentée lors d'une séance précédente, visant également seulement à étudier des possibilités, avait été rejetée. Il réaffirme l'intérêt de renvoyer la présente motion en commission pour une discussion approfondie.

Mme de Mitri constate que l'avis général est plutôt pour un renvoi en commission, et admet que la décision sur la taille des abris et les contraintes techniques ne relèvent pas directement de la compétence des motionnaires. Elle exprime le souhait que ce projet puisse avancer.

M. von Haller retire sa proposition de renvoi en commission Aménagement et nouveaux quartiers.

Le Président soumet au vote du Conseil municipal le principe d'un renvoi en commission Environnement et infrastructures, puis d'un renvoi en commission Sociale et enfance de cette motion.

**La motion M 10-2026 est renvoyée en commissions
Environnement et infrastructures par 21 oui et 1 abstention
Sociale et enfance par 19 oui, 2 non et 1 abstention.**

8. QUESTIONS

Aménagement du préau de l'école du Rolliet

M. von Haller rappelle que ce préau est relativement dénudé, avec seulement 12 arbres alignés et une statue au milieu. Il demande si un projet d'amélioration peut être envisagé, surtout au vu de ce qui a été voté pour l'école de Champ-Joly.

M. Rochetin précise que la conception du préau du Rolliet découle d'une décision prise lors de la législature précédente, qui avait privilégié une œuvre d'art. Il reconnaît que la tendance actuelle favorise une végétalisation maximale. L'Administration prendra possession de cette école et examinera les possibilités d'aménagement futur. Il souligne que le choix de la législature précédente a abouti à un résultat magnifique, mais qui offre peu d'espaces verts, bien qu'il y en ait beaucoup à l'extérieur.

Plantation d'un arbre en zone industrielle

M. Majbour indique avoir été interpellé par un citoyen concernant la plantation d'un arbre sur une place de stationnement dans la zone industrielle, chemin du Pré-Fleuri. Il qualifie cet aménagement de « non-sens » dans ce contexte, arguant que les zones industrielles ont des besoins spécifiques (livraisons, stationnement des employés, circulation des véhicules) auxquels un arbre ne répond pas. Il souligne que l'arbre ne rafraîchit pas significativement une telle zone, ne crée pas d'ombrage utile pour les piétons et contraint la mobilité des acteurs économiques. Il a l'impression qu'une logique est appliquée uniformément, sans distinction entre un quartier résidentiel et une activité industrielle. Il pose deux questions : qui a pris cette décision et sur quelle base ? Les entreprises et usagers de la zone ont-ils été consultés ?

M. Rodriguez apportera une réponse lors de la prochaine séance.

Chemin Sans Nom

M. Thorimbert se réfère au chemin Sans Nom, situé entre la route du Camp et le chemin de l'Essartage, où la circulation est interdite aux voitures, cyclistes et cyclomoteurs, mais qui autorise un accès pour les jardins familiaux et les services communaux. Il rappelle qu'une enquête publique de 30 jours avait été ouverte le 10 février 2026, à la demande de Plan-les-Ouates, pour modifier la réglementation et autoriser les cycles rapides. Il demande si cette enquête publique a généré des observations, quel est l'état du dossier et dans quel délai une décision serait prise par l'État. Il pose ensuite une deuxième question concernant ce même chemin. Il a en effet appris, via l'Association des habitants de la route du Camp, que le chantier de la patinoire de Trèfle-Blanc prévoit le dépôt de terre sur une parcelle jouxtant les jardins familiaux, le même emplacement ayant été utilisé pour la terre des immeubles de la coopérative de la Bistoquette. Il a noté que la terre serait déplacée par des camions électriques, ce qui est rassurant. Sa question est de savoir si ce dispositif pourrait avoir un impact sur la demande de la Commune (mentionnée au début de son intervention).

M. Rodriguez répondra lors de la prochaine séance. Il attend les résultats de l'enquête publique.

Sécurité routière

M. Stauder fait part de son désagrément d'entendre, tous les soirs de week-end et les dimanches, des véhicules de course (type Ferrari et Lamborghini) effectuer des accélérations effrénées et des allers-retours incessants sur la route de Saint-Julien. Il demande s'il était possible d'agir contre cela ou s'il doit appeler la police.

Mme Monbaron confirme qu'il faut appeler la police cantonale.

Retour de Confignon suite à la motion M 09-2026

M. Stauder se réfère aux discussions avec le Conseiller d'État Nicolas Walder concernant la seconde phase des chantiers. Il demande si le Conseil administratif a reçu un retour officiel de la part de la commune de Confignon concernant la motion M 09-2026 du groupe Le Centre - les Verts Libéraux, qui demandait une modification des limites territoriales au détriment de notre Commune voisine.

Mme Monbaron indique qu'aucune réponse officielle n'a été reçue.

Réponse à la question écrite QE 05-2026

Mme Monbaron rappelle que la question écrite de Mme Zimmermann concernait la délibération D 29-2026, relative aux immeubles devant la mairie pour la constitution de servitudes. Elle souhaitait que le Conseil administratif s'exprime sur les différences entre les explications reçues au Conseil municipal le 24 mars, les informations données en commission Aménagement et nouveaux quartiers le 30 mars, celles contenues dans la présentation PowerPoint et celles figurant sur le site SPG. Elle a cité l'exemple où l'exposé des motifs mentionne des activités au rez-de-chaussée et dans les extensions, tandis que le PowerPoint affecte un bâtiment entier (du rez-de-chaussée aux combles) à des activités.

La réponse est la suivante (annexe 8) :

La D29-2026 n'avait pas pour objet la présentation du projet privé dans son ensemble et portait exclusivement sur la constitution de servitudes de distances et vues droites. L'exposé des motifs ne décrit donc pas de manière exhaustive la répartition des logements/activités dans le bâtiment. S'il est bien mentionné que « deux extensions d'un seul étage sont construites, pour accueillir des activités », il n'est en revanche pas indiqué que l'ensemble des activités serait contenu dans ces extensions. Si seules celles-ci sont explicitement citées, c'est qu'elles ont un lien direct avec la demande de constitution des servitudes.

Lors de la commission du 30 mars, la présentation du projet dans son ensemble ne figurait pas à l'ordre du jour. Ce point a été amené en plus par la magistrature afin de présenter aux commissaires les visuels du projet et apporter ainsi plus de détails sur ces bâtiments tant attendus. Une collaboratrice du SAT, en charge des questions de servitudes, était présente pour expliciter la délibération et répondre aux questions en lien avec celle-ci. N'étant pas en charge des autorisations de construire qui dépendent maintenant d'un autre service, elle n'a pu qu'indiquer ne pas être en mesure de répondre précisément aux questions techniques soulevées. Elle a toutefois précisé que celles-ci seraient transmises dans un second temps, ce qui a été fait avec l'adjonction dans CMNet de la présentation PowerPoint complétée.

La diapositive ajoutée – clairement identifiée comme telle – précise la localisation générale des logements et des activités. Celles-ci sont effectivement réparties sur plusieurs bâtiments.

Réponse à la question écrite QE 04-2026

M. Rodriguez rappelle que Mme Zimmermann a également posé une question écrite concernant l'association Roue Libre, créée par les habitants de la Bistoquette. Selon sa question, des subventions promises auraient été retirées à l'association au cours de l'année 2025. Elle demandait

pour quelles raisons cette subvention a été retirée, alors que Roues libres s'est conformée aux conditions posées par la Commune et pourquoi avoir mis 6 mois pour répondre à l'association.

La réponse est la suivante (annexe 9) :

Le 18 octobre 2024, une demande de fonds pour le projet associatif Roues Libres, de la coopérative de la Bistoquette, est parvenue à la Commune. L'Association souhaitait mettre sur pied un système d'autopartage pour la coopérative. Le budget d'investissement était de 236'500 CHF, dont 135'000 CHF de subventions demandées à divers partenaires et fondations. L'achat de 13 véhicules automobiles était prévu, ainsi que l'acquisition de boîtiers, d'équipements et de logiciel de gestion des réservations. Pour ceci, 20'000 CHF étaient demandés à la commune de Plan-les-Ouates (page 6 de la demande de fonds).

Le 28 janvier 2025, après discussion en interne, le Conseil administratif a annoncé par courrier que la Commune répondrait favorablement à la demande de l'Association, sur le principe. Toutefois, il était également stipulé que les modalités d'attribution des 20'000CHF restaient encore à déterminer, et à cadrer, sous forme d'une convention. Le 10 février, le service technique a contacté l'Association pour convenir d'une séance. Il est important à ce stade de préciser que cet accord de principe n'équivaut pas à l'accord d'une subvention, mais bien de l'ouverture des discussions pour l'aboutissement du versement pécunier.

Une rencontre entre des représentants de la coopérative et le service technique communal a eu lieu le 6 mars 2025 afin de discuter des modalités d'attribution de cette subvention. Lors de cette séance, il a été discuté de la condition de faire la promotion du service de véhicules en libre-service au reste du quartier, voire au reste de la Commune, afin d'encourager ce modèle ailleurs à Plan-les-Ouates. A terme, l'idée était d'ouvrir le système au reste du quartier des Sciens. 5'000 CHF devait servir à la promotion du système, le reste de la subvention servirait à l'achat du logiciel de gestion et des boîtiers, et ne serait pas dédié à l'acquisition des voitures.

En revanche, l'achat de vélos partagés n'a pas été posé comme une condition, mais seulement comme idée dans le cadre d'échanges purement techniques. A aucun moment il n'a été formellement demandé à l'Association de compléter la flotte de véhicules par des vélos partagés. Il n'est donc pas juste d'affirmer que l'achat de vélos était une condition posée par la Commune.

Au cours de cette même séance, l'Association a fait part de son intention de rejoindre la coopérative COMOB (société coopérative de mobilité partagée), soutenue par MODUS dans un partenariat avec après-Genève et idlab. Cette adhésion permettrait de bénéficier de véhicules pris en charge par COMOB, et d'une personne employée par COMOB pour la gestion de la flotte.

Le service technique a fait part du fait que si cette adhésion aboutissait, il faudrait présenter un nouveau budget et détailler le nouveau système de gouvernance puisque ceux-ci ne seraient plus les mêmes que prévus initialement. Il a été convenu que Roues Libres tiendrait le service technique informé. Le 13 mars, l'Association a confirmé son adhésion à COMOB en précisant que cela ne changeait pas leur demande de subventionnement. Des échanges ont suivi pour que la raison du maintien de la subvention soit clarifiée alors que COMOB prenait notamment en charge l'achat des véhicules.

Sans recevoir de réponse claire à cette question, l'Association est revenue avec une nouvelle proposition le 20 mars, en proposant d'affecter la subvention à l'achat de trois vélos-cargos plutôt qu'aux voitures initialement prévues. Ces vélos seraient ainsi propriété de l'Association et non de COMOB. La demande a donc considérablement évolué entre la réception du dossier de subvention initiale, auquel le CA s'était prononcé favorablement, et la nouvelle demande faisant suite à l'adhésion à la coopérative COMOB.

Compte tenu de ces évolutions, une nouvelle note a été présentée au CA le 17 avril 2025. Parallèlement, l'Association a procédé à l'achat de trois vélos-cargo, grâce à un prêt à court terme de la Bistoquette, en partant du principe que la subvention serait acceptée.

En août, un courrier a été adressé à Roues Libres, les informant qu'au vu de l'évolution du montage de l'association et des conséquences financières de leur intégration dans une structure plus large, il était estimé que l'Association était déjà largement soutenue et qu'un soutien communal n'était pas nécessaire. La subvention n'a pas été retirée, car jamais formellement accordée, et ce n'était pas « sans explication », le projet ayant pris une teneur très différente de ce qui avait été présenté dans le dossier d'origine en octobre 2024.

Le 2 octobre 2025, l'Association, via un mail très vindicatif, a exigé le versement des 20'000CHF, avec un délai à la fin du mois : « Nous considérons le soutien d'un montant de 20'000CHF selon la décision du 28 janvier 2025 comme dû, et remercions le Conseil administratif de s'y conformer et à procéder au versement dans les plus brefs délais, au plus tard au 30 octobre 2025 ». La Commune n'estimant pas que ce montant leur soit dû, elle n'a pas répondu favorablement à cette mise en demeure.

La Commune regrette si l'Association se retrouve désormais dans une situation financière compliquée. Elle rejette toutefois toute responsabilité pour l'achat des vélos-cargos, qui est intervenu avant que la commune n'ait répondu à la demande, et sur la compréhension erronée que cet achat découlait d'une demande communale.

Réponse à la question de M. Epenoy

M. Rodriguez rappelle que M. Epenoy avait relevé que des véhicules remontent le chemin de l'Essartage, coupent par devant l'immeuble de la Commune pour revenir sur la route de Saconnex-d'Arve. Il demandait que les plots soient déplacés pour les empêcher de passer par là. M. Rodriguez confirme que l'insécurité est effectivement constatée par rapport au comportement inadapté de la part de deux-roues motorisés notamment. Des obstacles ont été installés en 2014 pour tenter de résoudre cette problématique, mais les deux-roues parviennent toujours à se faufiler. La seule solution envisageable serait d'installer des barrières au bas du pignon du bâtiment, du côté de l'arcade commerciale. Il convient cependant d'obtenir l'accord de l'ensemble de la copropriété au préalable, et de déposer ensuite une demande d'autorisation (APA). Ce sujet est en cours de discussion.

Réponse à la question de Mme Willimann

M. Rochetin indique que la réponse sera donnée lors de la séance du mois de juin prochain.

9. DIVERS

Discours de remerciement

Le Président prononce un discours de remerciement à l'intention de Mme Monbaron pour son année de Maire. Il lui rend hommage pour son engagement, sa responsabilité, son dynamisme, son expérience et sa loyauté, mais aussi pour son plaisir et son enthousiasme à servir Plan-les-Ouates, la qualifiant de « Madame Plan-les-Ouates ».

Remerciements à M. Casares et aux Conseillers municipaux

Mme Monbaron adresse des mots de remerciement à M. Casares, pour son année de Présidence, soulignant la complexité de la fonction et sa capacité à gérer les séances avec succès. Elle remercie également l'ensemble des Conseillers municipaux, exprimant l'espoir d'une amélioration de la sérénité des débats pour les futures législatures.

Chœur, Musique municipale et école de musique

M. Favre informe qu'un groupe de 175 chanteurs s'est formé à l'occasion du 175^{ème} anniversaire de la Commune ; une prestation aura lieu samedi à 15h, avec la Musique municipale et l'école de musique.

Motion relative à l'animation de la place du marché

M. Favre s'enquiert du traitement de cette motion. Il constate avec désolation que la place des Aviateurs se meurt.

Flyer d'un groupe politique

M. Dupraz exprime une préoccupation concernant un flyer reçu en avril de la part d'un groupe politique (Le Centre – les Verts libéraux) qui utilisait le logo de la Commune et mettait en avant le magistrat en charge de la culture. Cela a pu créer une confusion avec une communication officielle de la Commune. Bien que non illégale, cette manière de communiquer soulève des questions éthiques sur l'utilisation des symboles communaux à des fins partisans.

Discours de remerciement

M. Thorimbert prononce également un discours à l'intention de M. Casares pour son année de Présidence. Il souligne sa montée rapide au perchoir (serment le 11 février 2025, élection le 2 juin 2025 - moins de six mois). Après quelques séances, M. Casares a pris ses marques et géré des discussions animées. Il a fait découvrir Porrentruy et ses environs lors d'une sortie. Sa préoccupation a été de préserver l'« esprit de Plan-les-Ouates ». Le groupe lui remet un présent : une bouteille avec l'étiquette « L'esprit de Genève », clin d'œil à l'histoire du canton avec son ouverture au monde et l'accueil des autres, et ajoute sur le ton de la plaisanterie qu'il n'a pas trouvé de bouteille « L'esprit de Plan-les-Ouates ».

M. Solari prend également la parole pour remercier M. Vincent Casares. Il rappelle qu'en juin 2005, Vincent est devenu son voisin au 36 Chemin du Clos. Ils ont partagé les préoccupations ordinaires de voisins pendant 21 ans. Maintenant Vincent est sur la plus haute marche de ce Conseil, et à sa gauche, son voisin. Certaines proximités savent durer. Il a fallu du courage pour accepter ce rôle après à peine une année dans l'hémicycle. Les débuts ont eu leurs moments. M. Solari cite notamment la fête des 8P, les lacunes dans les salutations protocolaires, le dilemme récurrent prénom/nom de famille. L'arrivée d'un nouveau parti a provoqué quelques remous dans l'hémicycle, mais le style Casares s'est rapidement imposé : bienveillant, empreint de respect, fondamentalement non conflictuel. Il sait dire les choses avec conviction (l'accent latin qui fait la grosse voix) sans tomber dans le professoral. Il a partagé avec enthousiasme son Jura d'adoption et quelques adresses improbables. M. Solari le remercie pour sa bienveillance, sa patience et son engagement sans faille. Cette année, M. Casares aura rapproché tous ses collègues.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 22h15.

Clôture de la séance

QUESTIONS DU PUBLIC

Remerciements

Mme Caissotti, représentante de Villefranche-sur-Mer, remercie les Autorités pour leur accueil et espère les voir prochainement chez elle.

Le Président remercie tous les présents et les invite à se rendre à la cafétéria pour le verre de l'amitié.

Le secrétaire
Luis BRUNSCHWEILER

Le Président
Vincent CASARES

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Sports du 30 avril**
- b) **Environnement et infrastructures du 4 mai**
- c) **Finances et économie du 6 mai**
- d) **Sociale et enfance du 7 mai**
- e) **Sécurité et communication du 11 mai**

Annexe 1

D 32-2026 R : Crédit d'engagement de 1 130 000 F portant sur le réaménagement du parking du Square des Footballeurs comprenant la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri

Annexe 2

D 33-2026 R : Approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2025 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre et à la modification de l'article 4 du règlement relatif à la constitution d'une réserve pour mesures structurelles de la Commune de Plan-les-Ouates

Annexe 3

D 35-2026 P : Divisions parcellaires et désaffectation d'une partie des voiries du village d'Arare-Dessus sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles dp 15'477, dp 15'478 et dp 15'483, inscrites au domaine public communal de Plan-les-Ouates, afin de mettre en œuvre le concept de stationnement dans le village d'Arare-Dessus, à Plan-les-Ouates

Annexe 4

D 36-2026 P : Adoption du règlement sur le stationnement sur les zones de stationnement privatives sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles Nos 7823, 7824, 7825, 7878 et 7879, à Plan-les-Ouates

Annexe 5

D 37-2026 P : Autorisation donnée au Conseil administratif de signer les actes relatifs à la mise en œuvre de servitudes d'usage public et de passage public ainsi que la création d'une dépendance commune sur la pièce Ea du PLQ du Rolliet de la Commune de Plan-les-Ouates

Annexe 6

D 38-2026 P : Crédit d'engagement de 2 040 000 F portant sur la création d'îlots de fraîcheur dans le préau de l'école Champ-Joly CM à Plan-les-Ouates

Annexe 7

M 10-2026 P : Pour la création de couverts à pique-nique

Annexe 8

Réponse à la question écrite QE 05-2026

Annexe 9

Réponse à la question écrite QE 04-2026

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS

Date de la séance de la commission : Jeudi 30 avril 2026 à 20h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Communications du Conseil Administratif

Projet de couverture de deux terrains de tennis supplémentaires

Présentation et discussion du projet de couverture des deux terrains en terre battue. Les principaux points suivants ont été discutés :

- Présentation des besoins du club
- Actualisation des coûts par rapport à la délibération votée en 2024,
- Comparaison avec une tente.

Préavis de la commission :

Bulles ou tente : Bulle pour 7 oui et 2 refus.

Etant donné que la majorité est favorable à l'installation d'une bulle, le vote de préavis pour l'installation d'une tente n'a pas lieu

Poursuite du projet Bulle : 6 oui, 2 refus et 1 abstention.

Couverture de la patinoire

À la suite des changements des conditions météorologiques (pluie et soleil), l'utilisation de la patinoire est de moins en moins optimale ; la patinoire a, par exemple, dû être fermée 37 % du temps en 2025.

Présentation et discussion de la mise en place ou non d'une couverture.

Préavis de la commission :

Couverture de la patinoire : 7 pour et 2 refus

Rapporteur : Véronique Dubois, le 30 avril 2026

RAPPORT DE LA COMMISSION Environnement et infrastructures

Date de la séance : lundi 4 mai 2026, 20h00

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

D 32-2026 « Crédit d'engagement de 1 130 000 F portant sur le réaménagement du parking du Square des Footballeurs comprenant la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri »

Le Conseiller administratif en charge présente la délibération. Le chef du Service de l'environnement et des espaces verts apporte des précisions sur la genèse du projet et sa finalité environnementale, et présente les essences retenues pour les nouvelles plantations ainsi que les revêtements prévus.

Plusieurs questions sont posées par les membres de la commission.

La délibération est préavisée favorablement à l'unanimité.

Communications du Conseil administratif

a) Bâtiments : le Conseiller administratif présente l'avancée des travaux du Rolliet, plus précisément des immeubles F et H2. La livraison des bâtiments est prévue entre mars et juin 2028.

b) Génie civil : présentation de l'avancement du projet de passerelle entre les quartiers des Sciers et de la Milice, ainsi que du projet de rénovation du chemin du Clos, dont le chantier devrait débuter mi-2027.

c) Mobilité : différents travaux sont en cours concernant les transports publics sur la commune, ainsi que la sécurisation des piétons à divers endroits du territoire communal. Le Conseiller administratif présente également un bilan des ventes d'abonnements TPG et rappelle les politiques de soutien à la mobilité mises en place par la Commune.

Plusieurs questions sont posées par les membres de la commission.

Les divers sont traités par les membres de la commission.

Rapporteur : Marc Zumbach
Plan-Les-Ouates, le 4 mai 2026

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES ET ECONOMIE

Lieu : Mairie – Salle des commissions

Date et heure : Mercredi 6 mai 2026 à 19h

D 32-2026 R : Crédit d'engagement de 1 130 000 F portant sur le réaménagement du parking du Square des Footballeurs comprenant la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri

Monsieur Rodriguez, Conseiller administratif, rappelle brièvement le projet, et ajoute quelques informations par rapport aux coûts et aux subventions.

Après un court échange, la Commission préavise favorablement la délibération à l'unanimité.

D 33-2026 R : Approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2025 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre et à la modification de l'article 4 du règlement relatif à la constitution d'une réserve pour mesures structurelles de la Commune de Plan-les-Ouates

La délibération, et en particulier certaines annexes telles que le compte de résultat, les flux de trésoreries ou les amortissements, sont présentées et expliquées en détails aux commissaires.

Le résultat d'exploitation 2025 est négatif à hauteur de 6,97 millions, compensé par les résultats financiers de 11,52 millions pour un résultat de 4,55 millions. Cependant, si l'on ôte la dissolution de provisions et les correctifs d'impôts il y a excédent de charges de 2.87 millions.

Pour financer les investissements, la dette a augmenté de 32 millions pour atteindre 107 millions. La Commune a un capital propre de 525 millions.

La délibération prévoit un dépassement total de 2,5 millions à approuver.

Les commissaires demandent un certain nombre de clarifications et d'explications auxquelles le Magistrat et la cheffe de service répondent à leur satisfaction.

S'ensuit une présentation spécifique sur la fiscalité. Les résultats fiscaux sont inférieurs de 2,87 millions par rapport aux prévisions du budget 2025.

Une discussion s'engage sur les perspectives fiscales et financières de la Commune.

Enfin, la cheffe de service présente un tableau des investissements, ceux déjà votés et ceux en projet. L'ensemble des investissements envisagés, dont le centre sportif de la pièce D, équivaudrait à une hausse significative du centime additionnel.

Après une discussion nourrie, la commission procède au vote. Elle préavise favorablement la délibération à l'unanimité.

Les commissaires remercient la cheffe de service pour la qualité de ses présentations et sa capacité à répondre de manière claire à leurs nombreuses questions.

Barthélémy von Haller, rapporteur

RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIALE ET ENFANCE

Date de la séance : jeudi 7 mai, 20h00

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Ouverture de la séance par Mr Solari à 20h01

Action sociale :

Choix de la thématique de coopération au développement pour les années 2027-2028
La Thématique définie choisie par la commission est l'eau pour 2027-2028.

Adhésion à la plateforme Restoscolaire.ch et révision des tarifs du prix des repas.

À la suite de la demande du Conseil administratif il est proposé un changement de la plateforme actuelle, La plateforme Restoscolaire est une Plateforme commune au GIAP et ACG qui va simplifier la partie administrative pour la commune et pour les parents. La tarification va être simplifiée en deux tarifs CHF 5.50 et CHF 8.50 une troisième serait la prise en charge partielle ou totale après évaluation et la demande de la famille. Les deux propositions sont validées.

Présentation du bilan 2025 concernant l'insertion socio-professionnelle à destination des jeunes de 18 à 25 ans.

Bilan très positif

Rapporteur : Mme Molla
7 mai 2026

**Rapport de la commission
Sécurité et communication**

Lieu : Mairie – Salle des commissions
Date et heure : Lundi 11 mai 2026 – 18h30

Présentation du secteur communication

La conseillère administrative en charge du dossier présente la nouvelle responsable du secteur communication. Le rôle de ce dernier et des actions menées ces dernières mois et des projets à réaliser à court ou moyen terme.

Le rôle du secteur a été redéfini et comprend 4 axes :

1. Chapeauter toute la communication,
2. Être le garant de la transmission de la bonne information, de sa cohérence et de sa qualité,
3. Coordonner les canaux et les messages,
4. Faciliter le lien.

Parmi les nombreux projets à réaliser, il y a celui de la refonte du site Internet de la commune en se préoccupant de repenser son architecture selon les besoins des utilisateurs, simplifier l'accès aux informations pratiques et aux prestations, l'objectif de réalisation est une mise en ligne durant l'été 2027. Dans le futur, l'intégration de la e-administration est prévue.

Le Rapporteur remplaçant : Denis Thorimbert
14 mai 2026



Conseil municipal

Législature 2025-2030
Délibération **D 32-2026 R**
Séance du 26 mai 2026

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de **1 130 000 F** portant sur le réaménagement du parking du Square des Footballeurs comprenant la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri

Vu la motion M 35-2023 « Pour la création d'îlots de fraîcheur sur la commune de Plan-les-Ouates » votée le 14 novembre 2023,

vu l'urgence climatique et le plan climat 2^{ème} génération du Canton,

vu les différentes stratégies cantonales : Ville éponge 2050, Stratégie d'arborisation 2070,

vu les nombreux projets pilotes réalisés sur le canton de Genève afin de diminuer les températures estivales,

vu la requête en autorisation de construire, APA n° 343'093, acceptée par l'administration cantonale et publiée dans la Feuille d'Avis Officielle le 13 mars 2026,

vu le mandat d'étude confié au bureau Arfolia (architecte paysagiste) et le résultat de la procédure d'appel d'offres lancée auprès des entreprises en février 2026 pour le réaménagement du parking du Square des Footballeurs,

vu la délibération D 162-2025 votée par le Conseil municipal le 18 mars 2025 relative au crédit d'engagement de 100'000 F pour les études desdits aménagements,

vu l'exposé des motifs EM 32-2026, de mars 2026, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui, à l'unanimité

1. D'accepter la réalisation du réaménagement du parking du Square des Footballeurs comprenant la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 1'130'000 F, destiné à cette réalisation, y compris le crédit d'étude.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 1'130'000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé en partie par une contribution/subvention de la Confédération « Adapt+ » et que cette participation est estimée à environ 280'000 F.
5. De prendre acte que ce crédit sera financé en partie par une contribution/subvention de l'Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature, dans le cadre des subventions sur les plantations effectuées par les communes et estimée à environ 50'000 F.
6. D'amortir la dépense nette totale prévue de 800'000 F, au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027.

SEE/BF/chg #59'518 – SF/PL – Mars 2026



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 33-2026 R**
 Séance du 26 mai 2026

DELIBERATION

relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2025 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre et à la modification de l'article 4 du règlement relatif à la constitution d'une réserve pour mesures structurelles de la Commune de Plan-les-Ouates

Vu que conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres d et f de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2025 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu que le PL 13507 A modifiant la LAC pour la création d'une réserve conjoncturelle est toujours en cours d'examen à la commission des finances du Grand Conseil,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres d et f, alinéa 2 et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui, à l'unanimité

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2025 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2025 pour un montant :
 - de 115 497 719.80 F, dont à déduire les imputations internes de 13 456 123.15 F, soit net **102 041 596.65 F** aux charges
 - et de 120 048 084.53 F, dont à déduire les imputations internes de 13 456 123.15 F, soit net **106 591 961.38 F** aux revenus,
 - l'excédent de revenus s'élevant à **4 550 364.73 F**

Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :

- résultat opérationnel de 4 550 364.73 F
- et résultat extraordinaire de 0 F

3. D'approuver le compte des investissements 2025 pour un montant :
 - de 29 639 257.24 F aux dépenses
 - et 4 489 584.07 F aux recettes,
 - les investissements nets s'élevant à 25 149 673.17 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2025 totalisant à l'actif et au passif un montant de 661 592 291.63 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2025 pour un montant total de 2 511 095.01 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. D'alimenter le fonds de rénovation des immeubles locatifs à raison de 1 500 000 F valeur 1^{er} janvier 2026.
8. De modifier l'article 4 du règlement relatif à la constitution d'une réserve pour mesures structurelles de la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 191) : « Cette réserve sera dissoute et versée dans la fortune de la commune dès l'entrée en vigueur d'une réserve conjoncturelle dans la loi sur l'administration des communes (LAC B 6 05). »

Annexe : comptes annuels 2025 dans leur intégralité

SF/PL – 02.04.2026 – PLO #61288



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 35-2026 P**
 Séance du 26 mai 2026

DELIBERATION

relative à l'annulation de la délibération D14-2025 du 25 novembre 2025, aux divisions parcellaires et à la désaffectation d'une partie des voiries du village d'Arare-Dessus sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles dp 15'477, dp 15'478 et dp 15'483, inscrites au domaine public communal de Plan-les-Ouates, afin de mettre en œuvre le concept de stationnement dans le village d'Arare-Dessus, à Plan-les-Ouates

Vu l'absence de marquage délimitant les espaces de stationnement et l'absence de toute réglementation concernant le stationnement dans le village d'Arare-Dessus, sur les chemins Marc-Charrot et d'Alcire,

vu la saturation des voiries du village d'Arare-Dessus, due au stationnement de nombreux véhicules d'habitants, de visiteurs et de pendulaires, dont la quantité et les emplacements ne sont pas définis en raison de l'absence de marquage et de réglementation,

vu les doléances de nombreux habitants concernant la difficulté de circuler et/ou de stationner le long des voiries du village, pour eux-mêmes ou leurs visiteurs, mais concernant également le bruit, l'insécurité et la pollution générés par les nombreux véhicules se stationnant dans le village,

vu la circulation difficile, parfois impossible, des véhicules agricoles, de la voirie et de secours sur les voiries du village d'Arare-Dessus, en raison du blocage de celles-ci par le stationnement des véhicules mentionnés ci-dessus,

vu la recommandation du 19 mai 2022, du bureau RGR, mandaté par la Commune de Plan-les-Ouates pour l'étude sur le stationnement dans le village d'Arare-Dessus, consistant à établir une zone macaron dans le village afin d'assurer l'accessibilité des habitants et des visiteurs aux places de stationnement qui seraient marquées et de limiter les flux de trafic actuels,

vu les échanges avec l'Office cantonal des transports du Département de la santé et des mobilités du Canton de Genève (ci-après : OCT) et leur préavis défavorable du 29 mars 2023 pour la création d'une zone macaron, confirmé par le magistrat en charge dudit Département le 28 mai 2024,

vu la proposition alternative faite par l'OCT le 29 mars 2023, réitérée par le magistrat en charge du Département de la santé et des mobilités du Canton de Genève le 28 mai 2024, consistant à modifier le réseau communal « domaine public » en réseau communal « domaine privé » en invoquant l'article 9A « désaffectation » du règlement concernant l'utilisation du domaine public, du 21 décembre 1988 (L 10.12) pour permettre de créer des zones de stationnement privatives destinées aux véhicules des habitants du village n'ayant pas de places de stationnement sur leur propriété privée et ayant obtenu un macaron délivré par la Commune de Plan-les-Ouates,

vu la prise de position favorable du Conseil administratif de la Commune de Plan-les-Ouates de novembre 2024 sur la proposition alternative de l'OCT,

vu les discussions menées par la Commune de Plan-les-Ouates avec la population d'Arare-Dessus au printemps 2025, dans le cadre d'une séance d'information ouverte à celle-ci, sur la proposition alternative de l'OCT,

vu la loi sur le domaine public, du 24 juin 1961 (LDPu) (L 1 05), fixant la procédure de désaffectation du domaine public vers le domaine privé,

vu le dossier de mutation provisoire N° 50/2025, du 2 septembre 2025 et modifié le 7 avril 2026, élaboré par le bureau d'ingénieurs géomètres MBC Ingéo SA, contenant le tableau et le plan de mutation parcellaire,

vu la délibération D 14-2025, portant sur le même objet, acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal lors de sa séance du 25 novembre 2025,

vu le courrier du 11 février 2026, adressé à la Commune de Plan-les-Ouates par le Service des affaires communales du Département des institutions et du numérique du Canton de Genève, indiquant que ledit Département n'était pas en mesure d'approuver la délibération D 14-2025, puisque l'OCT avait émis un préavis négatif à ladite délibération et qu'en conséquence la Commune de Plan-les-Ouates devait soumettre une nouvelle délibération annulant et remplaçant la délibération D 14-2025,

vu que l'OCT s'est positionné défavorablement à la répartition entre les places de stationnement destinées aux habitants et celles destinées aux visiteurs, indiquées dans le concept de stationnement élaboré par la Commune,

vu les échanges entre les services techniques communaux et cantonaux qui ont eu lieu en février et mars 2026, ayant abouti à une adaptation du concept du stationnement dans le village d'Arare-Dessus,

vu l'exposé des motifs EM 35-2026 de mai 2026,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 22 oui, à l'unanimité,

1. D'annuler la délibération D 14-2025 et de la remplacer par la présente délibération D 35-2026.

2. D'accepter les divisions parcellaires suivantes :

dp15477 en quatre sous-parcelles

- dp15477A de 1313 m²
- dp15477B de 68 m² (future parcelle 7823)
- dp15477C de 22 m² (future parcelle 7824)
- dp15477D de 32 m² (future parcelle 7825)

dp 15478 en deux sous-parcelles

- dp15478A de 1572 m²
- dp15478B de 44 m² (future parcelle 7878)

dp 15483 en deux sous-parcelles

- dp15483A de 3089 m²
- dp15483B de 22 m² (future parcelle 7879)

3. D'accepter la désaffectation d'une partie des voiries du village d'Arare-Dessus sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles dp 15'477, dp 15'478 et dp 15'483, inscrites au domaine public communal de Plan-les-Ouates, d'une surface cumulée de 188 m², sous les dénominations de nouvelles parcelles N^{os} 7823, 7824, 7825, 7878 et 7879, telles que figurant sur le dossier de mutation provisoire N° 50/2025 du 7 avril 2026 élaboré par le bureau d'ingénieurs géomètres MBC Ingéo SA.

4. De demander au département compétent d'approuver la désaffectation visée sous chiffre 3.

5. De subordonner ladite délibération à l'acceptation de la délibération D 36-2026 relative à l'adoption du règlement sur le stationnement sur les zones de stationnement privatives sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles N^{os} 7823, 7824, 7825, 7878 et 7879, à Plan-les-Ouates.

SCA/MC/LS/YG/bg/ # 61'491 – SF/PL/fc – Mai 2026



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 36-2026 P**
 Séance du 26 mai 2026

DELIBERATION

relative à l'annulation de la délibération D15-2025 du 25 novembre 2025 et à l'adoption du règlement du stationnement sur les zones de stationnement privatives sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles N^{os} 7823, 7824, 7825, 7878 et 7879, à Plan-les-Ouates

Vu la décision de mettre en œuvre un concept de stationnement dans le village d'Arare-Dessus, tel que prévu dans la délibération D 35-2026 du 26 mai 2026, désaffectant à cet effet, une partie des voiries du village d'Arare-Dessus sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles dp 15'477, dp 15'478 et dp 15'483, inscrites au domaine public communal de Plan-les-Ouates, afin de mettre en œuvre ledit concept de stationnement,

vu la délibération D 15-2025, portant sur le même objet, acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal lors de sa séance du 25 novembre 2025,

vu le courrier du 11 février 2026 du Service des affaires communales du Département des institutions et du numérique du Canton de Genève, indiquant que ledit Département n'était pas en mesure d'approuver la délibération D 15-2025, en raison du préavis négatif émis par l'Office cantonal des transports du Département de la santé et des mobilités du Canton de Genève (ci-après : OCT) et qu'en conséquence, la Commune devait soumettre une nouvelle délibération annulant et remplaçant la D 15-2025,

vu le préavis défavorable de l'OCT sur la répartition des places habitants/visiteurs,

vu les échanges entre les services techniques communaux et cantonaux de février et mars 2026, qui ont abouti à une adaptation du concept du stationnement dans le village d'Arare-Dessus,

vu le projet de règlement modifié du 9 avril 2026,

vu l'exposé des motifs EM 36-2026, de mai 2026,

conformément à l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 – B 6 05 LAC,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 22 oui, à l'unanimité

1. D'annuler la délibération D 15-2025 du novembre 2025 et de la remplacer par la présente délibération.
2. D'adopter le règlement du stationnement sur les zones de stationnement privatives sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles N^{os} 7823, 7824, 7825, 7878 et 7879, du 9 avril 2026, annexé à la présente délibération.

3. De fixer son entrée en vigueur, après approbation par le Département compétent, dès la mise en service des zones de stationnement privatives susmentionnées.

SCA/MC/LS/YG/bg/ # 61'514 – SF/PL/fc – Mai 2026



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 37-2026 P**
 Séance du 26 mai 2026

DELIBERATION

Autorisation donnée au Conseil administratif de signer les actes relatifs à la mise en œuvre de servitudes d'usage public et de passage public ainsi que la création d'une dépendance commune sur la pièce Ea du PLQ du Rolliet de la Commune de Plan-les-Ouates

Vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et entré en force en octobre 2018,

vu les servitudes de passage public et d'usage public prévues par ledit PLQ,

vu le plan des aménagement extérieurs réalisé par le bureau ADR et joint aux autorisations de construire des bâtiments du Rolliet,

vu la convention entre tous les propriétaires de la Pièce Ea du Rolliet relative à la réalisation d'aménagements extérieurs communs prévoyant un aménagement concerté et une répartition des coûts au prorata des surfaces brutes de plancher,

vu la délibération D 141-2024, votée par le Conseil municipal en date du 28 mai 2024, permettant par la suite de diviser les îlots F et H2 afin de créer des parcelles distinctes pour les bâtiments, les cœurs d'îlot et les espaces extérieurs résiduels destinés à rejoindre la dépendance commune,

vu la délibération D 19-2025 votée par le Conseil municipal en date du 16 décembre 2025, permettant de diviser l'îlot H1 afin de créer des parcelles distinctes pour le bâtiment et les espaces extérieurs résiduels destinés à rejoindre la dépendance commune,

vu la délibération D 27-2026, votée par le Conseil municipal en date du 17 février 2026, permettant de diviser l'îlot G1 afin de créer des parcelles distinctes pour le bâtiment, le cœur d'îlot et les espaces extérieurs résiduels destinés à rejoindre la dépendance commune,

vu la pertinence de regrouper le solde des espaces extérieurs de la pièce Ea en une seule parcelle de dépendance afin de faciliter la gestion des placettes, venelles et espaces adjacents,

vu le dossier de mutation DM 52/2025 réalisé par le bureau HKD géomatique permettant la création de cette parcelle de dépendance commune et la constitution des servitudes de passage public et d'usage public,

vu l'acte notarié préparé par Maître Vallery pour mettre en œuvre ces mutations parcellaires,

vu la rédaction d'un règlement de dépendance par les propriétaires de la Pièce Ea,

vu l'exposé des motifs EM 37-2026, de mai 2026, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui, à l'unanimité,

1. D'accepter la réalisation du remaniement parcellaire permettant de créer une dépendance commune sur la pièce Ea.
2. D'accepter la constitution de servitudes de passage public et d'usage public tel que prévu par le PLQ du Rolliet.
3. De charger le Conseil administratif de mettre en œuvre l'entier des opérations foncières définies dans la présente délibération et de signer pour la Commune de Plan-les-Ouates tous les actes notariés, conventions et pièces relatifs à cette opération.
4. De prendre acte que, s'agissant d'un secteur en construction à ce stade, les emprises figurant dans les plans en annexe pourront subir de légères modifications et de, d'ores et déjà, accepter que le Conseil administratif signe tous les actes correctifs ultérieurs nécessaires pour refléter les emprises définitives.
5. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.
6. De requérir auprès du Registre foncier, l'exonération des frais et émoluments à charge de la Commune et liés à ces opérations, compte tenu du caractère d'utilité publique de celles-ci.

SCA/ED/YG/bg #62'528 –SF/PL/fc Mai 2026



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 38-2026 P**
 Séance du 26 mai 2026

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de **2 040 000 F** portant sur la création d'îlots de fraîcheur dans le préau de l'école Champ-Joly CM à Plan-les-Ouates

Vu la motion M 11-2021 « Pour des préaux d'école verts et vivants »,

vu la motion M 35-2023 « Pour la création d'îlots de fraîcheur sur la commune de Plan-les-Ouates » votée le 14 novembre 2023,

vu l'urgence climatique et le plan climat 2^{ème} génération du Canton,

vu les différentes stratégies cantonales : Ville éponge 2050, Stratégie d'arborisation 2070,

vu les nombreux projets pilotes réalisés sur le canton de Genève afin de diminuer les températures estivales,

vu la délibération D 158-2024 votée par le Conseil municipal le 11 février 2025 relative au crédit d'engagement de 210'000 F pour les études desdits aménagements,

vu le mandat d'étude confié au bureau La Comète (architecte paysagiste) et le résultat de la procédure d'appel d'offres lancée auprès des entreprises en février 2026 pour le réaménagement du préau de l'école Champ-Joly CM,

vu la requête en autorisation de construire, APA n° 342'834, acceptée par l'administration cantonale et publiée dans la Feuille d'Avis Officielle le 18 mars 2026,

vu l'exposé des motifs EM 38-2026, d'avril 2026, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui, à l'unanimité

1. D'accepter la réalisation d'un îlot de fraîcheur dans le préau de l'école Champ-Joly CM à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 2'040'000 F, destiné à cette réalisation.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 2'040'000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé pour partie par les contributions suivantes :
 - a. Une contribution/subvention de la Confédération « Adapt+ » et que cette participation est estimée à environ 370'000 F.
 - b. Une contribution/subvention de l'Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature, dans le cadre des subventions sur les plantations effectuées par les communes (estimation en cours auprès de l'OCAN).
5. D'amortir la dépense nette totale estimée de 1'670'000 F (hors subvention l'Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature, dans le cadre des subventions sur les plantations effectuées par les communes (estimation en cours auprès de l'OCAN), au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027.
6. De consolider l'étude réalisée préalablement via la délibération D 158-2024 (crédit études), conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation d'un îlot de fraîcheur dans le préau de l'école Champ-Joly CM à Plan-les-Ouates.

SEE/BF/chg #61'607 - SF/PL/fc – Mai 2026

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du 26 mai 2026

Conseil Municipal

M 10-2026

MOTION

Pour la création de couverts à pique-nique sur le territoire communal

de Plan-les-Ouates

Considérant :

- que la qualité de vie, le bien-être et la santé de la population constituent des axes majeurs de l'action publique communale ;
- que les espaces publics favorisant la convivialité, les échanges intergénérationnels et les activités de plein air répondent à une attente croissante des habitantes et habitants ;
- que les conditions météorologiques variables limitent parfois l'utilisation des espaces extérieurs lorsqu'aucun abri n'est disponible ;
- que l'installation de couverts à pique-nique permettrait de valoriser durablement les espaces verts existants tout en encourageant des usages respectueux de l'environnement ;
- qu'un aménagement réfléchi et encadré garantit une utilisation harmonieuse, équitable et respectueuse du voisinage ;
- que certains lieux déjà largement fréquentés, tels que les Cherpines, témoignent de l'intérêt marqué de la population pour les activités extérieures, mais que ces espaces manquent le plus souvent de couvertures adéquates ;
- que la création d'infrastructures de taille modeste permettrait de renforcer significativement leur convivialité ;
- que de nombreuses habitantes et habitants expriment un manque d'espaces accessibles pour organiser des rencontres familiales ou amicales en extérieur, sans démarches administratives lourdes ;
- que la disponibilité limitée des salles communales, souvent réservées longtemps à l'avance, rend difficile l'organisation **spontanée** d'événements privés ou associatifs ;
- que l'absence de bâtiments désaffectés, tels qu'anciennes fermes réhabilitables, invite à privilégier des solutions légères, flexibles et adaptées au contexte local ;
- que des aménagements de petite taille, intégrés notamment en lisière de zones boisées (par exemple à l'entrée du bois d'Humilly), permettraient une réalisation plus rapide et facilitée sur le plan des autorisations ;

- que ces installations modestes limitent les besoins en infrastructures annexes (parkings, voies d'accès), tout en répondant efficacement aux besoins identifiés ;
- que le modèle de couvert à pique-nique, largement répandu et apprécié dans d'autres régions suisses, constitue une solution simple, éprouvée et facilement transposable ;
- qu'une motion avait déjà été déposée au conseil municipal le 15 février 2000 demandant "l'étude et la construction d'un couvert communal sur un terrain propice aux loisirs dans un cadre naturel", motion dont l'entrée en matière et le renvoi en commission avaient été acceptés à l'unanimité.

Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates invite le Conseil administratif à :

1. **Étudier l'opportunité** de développer des couverts à pique-nique sur le territoire communal, en s'inspirant de réalisations éprouvées dans d'autres communes suisses ;
1. **Identifier des emplacements adaptés**, accessibles et cohérents avec les zones de loisirs et espaces naturels déjà fréquentés (Cherpines, Mail 2000, Saconnex d'Arve, quartier des Sciers, zone agricole d'Arare, etc.) ;
2. **Prévoir une implantation progressive**, débutant par un projet pilote permettant d'évaluer les usages avant un déploiement à l'échelle communale ;
3. **Présenter un projet global**, intégrant les aspects financiers, environnementaux ainsi que les modalités d'entretien ;
4. **Proposer un cadre d'utilisation clair et proportionné**, garantissant à la fois l'accès pour toutes et tous et le respect du voisinage.

Pour le groupe Le Centre / Verts Libéraux :

Vincent Casares, Anita De Mitri, Claudio Fedele, Marc Guillermin, Suzanne Queijo Haddad, Denis Thorimbert, Isabelle Willimann

Exposé des motifs

Par cette motion, il est proposé de renforcer concrètement l'attractivité et la qualité des espaces publics de Plan-les-Ouates à travers la création de couverts à pique-nique accessibles à l'ensemble de la population.

Dans un contexte de développement communal et d'évolution des modes de vie, une part croissante de la population réside en appartement et exprime le besoin de disposer d'espaces extérieurs de proximité favorisant la détente, les rencontres et les activités en plein air. Offrir des infrastructures simples, fonctionnelles et abritées constitue une réponse directe, pragmatique et attendue à ces besoins.

Aujourd'hui, un constat s'impose : les possibilités de se réunir librement en extérieur restent limitées. Les salles communales, bien que de qualité, sont souvent réservées longtemps à l'avance, ce qui restreint fortement leur accessibilité pour des événements **spontanés**. Dans le même temps, il n'existe pas, sur le territoire communal, de bâtiments désaffectés pouvant être reconvertis à cet usage. Dès lors, la création d'aires de rencontre extérieures apparaît comme une solution pertinente et complémentaire.

Ces espaces, idéalement situés **en dehors des zones d'habitation**, permettraient de répondre à un double objectif : offrir de nouveaux lieux de convivialité tout en préservant la tranquillité des riverains.

Par ailleurs, il convient de privilégier une approche réaliste et maîtrisée. La construction de grands équipements implique souvent des contraintes importantes (procédures d'autorisation, infrastructures d'accès, stationnement). À l'inverse, des couverts de taille modeste, intégrés dans des sites naturels ou en lisière de forêt offrent une solution souple, rapide à mettre en œuvre et financièrement raisonnable.

Inspirés de modèles largement répandus et appréciés dans d'autres cantons suisses, ces aménagements ont démontré leur utilité et leur succès auprès de la population. Leur mise en place progressive, à travers un projet pilote, permettrait d'évaluer concrètement les usages et d'adapter le dispositif en conséquence. Enfin, ces

infrastructures peuvent également s'inscrire dans une démarche de durabilité, en intégrant des éléments favorables à la biodiversité (abris pour insectes, nichoirs, matériaux naturels), contribuant ainsi à une valorisation écologique des espaces publics.

En soutenant cette motion, la commune de Plan-les-Ouates fait le choix d'un aménagement équilibré, pragmatique et tourné vers les besoins réels de sa population, en renforçant à la fois la convivialité, la durabilité et la qualité de vie.

Exemples de couverts à pique-nique :



Perly-Certoux (Genève)



Compesières (Genève)



Parc des Rives (Yverdon-les-Bains)



Le Darbelec (Valais)



Séance du Conseil municipal du 26 mai 2026

Réponse à la question écrite QE 05-2026 de Muriel Zimmermann

Objet : Demande de clarification des explications données au sujet de la délibération D 29-2026

Réponse

La D29-2026 n'avait pas pour objet la présentation du projet privé dans son ensemble et portait exclusivement sur la constitution de servitudes de distances et vues droites. L'exposé des motifs ne décrit donc pas de manière exhaustive la répartition des logements/activités dans le bâtiment. S'il est bien mentionné que « deux extensions d'un seul étage sont construites, pour accueillir des activités », il n'est en revanche pas indiqué que l'ensemble des activités serait contenu dans ces extensions. Si seules celles-ci sont explicitement citées, c'est qu'elles ont un lien direct avec la demande de constitution des servitudes.

Lors de la commission du 30 mars, la présentation du projet dans son ensemble ne figurait pas à l'ordre du jour. Ce point a été amené en plus par la magistrate afin de présenter aux commissaires les visuels du projet et apporter ainsi plus de détails sur ces bâtiments tant attendus. Une collaboratrice du SAT, en charge des questions de servitudes, était présente pour expliciter la délibération et répondre aux questions en lien avec celle-ci. N'étant pas en charge des autorisations de construire qui dépendent maintenant d'un autre service, elle n'a pu qu'indiquer ne pas être en mesure de répondre précisément aux questions techniques soulevées. Elle a toutefois précisé que celles-ci seraient transmises dans un second temps, ce qui a été fait avec l'adjonction dans CMNet de la présentation powerpoint complétée.

La diapositive ajoutée – clairement identifiée comme telle – précise la localisation générale des logements et des activités. Celles-ci sont effectivement réparties sur plusieurs bâtiments.

Question 2

Concernant la D29-2026 P Constitution de deux servitudes.

Je souhaite que le CA s'exprime sur les différences entre les explications reçues au CM du 24 mars, les informations données en commissions d'aménagement le 30 mars, les informations contenues dans la présentation ppt et ce qui se trouve sur le site SITG.

Par exemple dans le texte de l'exposé des motifs n° 29-2026, les activités sont contenues au rez des extensions, alors que dans le PowerPoint un bâtiment entier (du rez aux combles) est affecté à des activités ?



Séance du Conseil municipal du 26 mai 2026

Réponse à la question écrite QE 04-2026 de Muriel Zimmerman / PS

Objet : Question 1 : au sujet de subventions promises puis retirées à l'association Roues libres au cours de l'année 2025 :

- Pour quelles raisons cette subvention a été retirée, alors que Roues libres s'est conformé aux conditions posées par la Commune ?
- Pourquoi avoir mis 6 mois à répondre à l'association ?

Réponse

Le 18 octobre 2024, une demande de fonds pour le projet associatif Roues Libres, de la coopérative de la Bistoquette, est parvenu à la Commune. L'Association souhaitait mettre sur pieds un système d'autopartage pour la coopérative. Le budget d'investissement était de 236'500CHF, dont 135'000CHF de subventions demandées à divers partenaires et fondations. L'achat de 13 véhicules automobiles était prévu, ainsi que l'acquisition de boîtiers, d'équipements et de logiciel de gestion des réservations. Pour ceci, 20'000CHF étaient demandés à la commune de Plan-les-Ouates (page 6 de la demande de fonds).

Le 28 janvier 2025, après discussion en interne, le Conseil administratif a annoncé par courrier que la Commune répondrait favorablement à la demande de l'Association, sur le principe. Toutefois, il était également stipulé que les modalités d'attribution des 20'000CHF restaient encore à déterminer, et à cadrer, sous forme d'une convention. Le 10 février, le service technique a contacté l'Association pour convenir d'une séance. Il est important à ce stade de préciser que cet accord de principe n'équivaut pas à l'accord d'une subvention, mais bien de l'ouverture des discussions pour l'aboutissement du versement pécunier.

Une rencontre entre des représentants de la coopérative et le service technique communal a eu lieu le 6 mars 2025 afin de discuter des modalités d'attribution de cette subvention. Lors de cette séance, il a été discuté de la condition de faire la promotion du service de véhicules en libre-service au reste du quartier, voire au reste de la Commune, afin d'encourager ce modèle ailleurs à Plan-les-Ouates. A terme, l'idée était d'ouvrir le système au reste du quartier des Sciers. 5'000CHF devait servir à la promotion du système, le reste de la subvention servirait à l'achat du logiciel de gestion et des boîtiers, et ne serait pas dédié à l'acquisition des voitures.

En revanche, l'achat de vélos partagés n'a pas été posé comme une condition, mais seulement comme idée dans le cadre d'échanges purement techniques. A aucun moment il n'a été formellement demandé à l'Association de compléter la flotte de véhicules par des vélos partagés. Il n'est donc pas juste d'affirmer que l'achat de vélos était une condition posée par la Commune.

Au cours de cette même séance, l'Association a fait part de son intention de rejoindre la coopérative COMOB (société coopérative de mobilité partagée), soutenue par MODUS dans un partenariat avec après-Genève et idlab. Cette adhésion permettrait de bénéficier de véhicules pris en charge par COMOB, et d'une personne employée par COMOB pour la gestion de la flotte.

Le service technique a fait part du fait que si cette adhésion aboutissait, il faudrait présenter un nouveau budget et détailler le nouveau système de gouvernance puisque ceux-ci ne seraient plus les mêmes que prévus initialement. Il a été convenu que Roues Libres tiendrait le service technique informé. Le 13 mars,

l'Association a confirmé son adhésion à COMOB en précisant que cela ne changeait pas leur demande de subventionnement. Des échanges ont suivi pour que la raison du maintien de la subvention soit clarifiée alors que COMOB prenait notamment en charge l'achat des véhicules.

Sans recevoir de réponse claire à cette question, l'Association est revenue avec une nouvelle proposition le 20 mars, en proposant d'affecter la subvention à l'achat de trois vélos-cargos plutôt qu'aux voitures initialement prévues. Ces vélos seraient ainsi propriété de l'Association et non de COMOB. La demande a donc considérablement évolué entre la réception du dossier de subvention initiale, auquel le CA s'était prononcé favorablement, et la nouvelle demande faisant suite à l'adhésion à la coopérative COMOB.

Compte tenu de ces évolutions, une nouvelle note a été présentée au CA le 17 avril 2025. Parallèlement, l'Association a procédé à l'achat de trois vélos-cargo, grâce à un prêt à court terme de la Bistoquette, en partant du principe que la subvention serait acceptée.

En août, un courrier a été adressé à Roues Libres, leur informant qu'aux vues de l'évolution du montage de l'association et des conséquences financières de leur intégration dans une structure plus large, il était estimé que l'Association était déjà largement soutenue et qu'un soutien communal n'était pas nécessaire. La subvention n'a pas été retirée, car jamais formellement accordée, et ce n'était pas « sans explication », le projet ayant pris une teneur très différente de ce qui avait été présenté dans le dossier d'origine en octobre 2024.

Le 2 octobre 2025, l'Association, via un mail très vindicatif, a exigé le versement des 20'000CHF, avec un délai à la fin du mois : « *Nous considérons le soutien d'un montant de 20'000CHF selon la décision du 28 janvier 2025 comme dû, et remercions le Conseil administratif de s'y conformer et à procéder au versement dans les plus brefs délais, au plus tard au 30 octobre 2025* ». La Commune n'estimant pas que ce montant leur soit dû, elle n'a pas répondu favorablement à cette mise en demeure.

La Commune regrette si l'Association se retrouve désormais dans une situation financière compliquée. Elle rejette toutefois toute responsabilité pour l'achat des vélos-cargos, qui est intervenu avant que la commune n'ait répondu à la demande, et sur la compréhension erronée que cet achat découlait d'une demande communale.

Question 1

Roues libres est une association à but non lucratif de mobilité partagée, créé par des habitant-e-s de la Coopérative la Bistoguette en 2025. Le 28 janvier 2025, le Conseil administratif a octroyé à l'association Roues libres un montant de 20'000 chf pour soutenir leur démarche et permettre de partager des véhicules entre plusieurs dizaines de foyers nouvellement installé à Plan-les-Ouates.

Cette subvention a été assortie de deux conditions : acheter aussi des vélos partagés, et ouvrir le système à l'ensemble du quartier. L'association a confirmé en mars 2025 qu'elle adaptait son projet pour remplir ces deux conditions, et acheté notamment 3 vélos-cargos.

Cependant en août 2025, après que la Coopérative ai emménagé et les vélos achetés, le CA a annoncé par courrier retirer la subvention, sans explications.

Nous remercions au CA de répondre aux deux questions suivantes :

- **Pour quelles raisons cette subvention a été retirée, alors que Roues libres s'est conformé aux conditions posées par la Commune ?**
- **Pourquoi avoir mis 6 mois à répondre à l'association ?**